Ville de Lewarde

106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél :03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Réf : 2025.10.09

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement Brocante de la châtaigne – Dimanche 11 octobre 2026 Centre d'enfouissement technique SUEZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le dimanche 11 octobre 2026 dans certaines rues de Lewarde,

Vu la perspective de réserver un espace pour accueillir les véhicules de sécurité (police, SAMU, pompiers…) en cas d'intervention d'urgence au centre d'enfouissement technique SUEZ,

Vu l'avis favorable des services préfectoraux émis le 16 septembre dernier.

Arrête

Article 1er :
Le stationnement des véhicules seront strictement interdits du samedi 10 octobre 2026 à 18h00 au dimanche 11 octobre 2026 à 20h00 devant le centre d'enfouissement technique SUEZ.

Article 2 :
Des panneaux de signalisation et des barrières matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants et visiteurs de la brocante par voie d'affichage.

Article 3 :
Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Luc ROY, Responsable du site SUEZ de Lewarde, à Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire, et à Madame Nina LAHSSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 8 octobre 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

MAIRIE DE LEWARDE (NORD)